

Paris, le 15 janvier 2021

Monsieur Pierre MIMRAN
Le Président de DDEN-BdR-13
**DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION
NATIONALE DES BOUCHES DU RHÔNE**
N°7 les Hauts de la Pelouque
16, impasse Richebois
13016 MARSEILLE

Réf. : EK-L.04/2021

Monsieur le Président,

Le Conseil fédéral de la Fédération nationale des DDEN du 1^{er} décembre a constaté, au regard de plusieurs manquements, le retrait de l'Union 13 de notre Fédération. Cette même instance de notre organisation a statutairement décidé le 13 janvier 2021 d'affilier l'Union « **DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES BOUCHES DU RHÔNE** » que vous présidez.

Nos statuts nationaux stipulent formellement qu'une seule Union par département peut représenter notre Fédération nationale. Seule votre union peut aujourd'hui faire valoir son appartenance à notre Fédération. Aucune autre structure ne peut légalement s'approprier ce droit.

Outre l'Union que vous présidez, nulle autre organisation, ni des personnes non-adhérentes, à la Fédération nationale des DDEN reconnue d'utilité publique ne peuvent, pour organiser une réunion, ni utiliser le logo de notre Fédération, ni utiliser le moindre de nos documents, ni recueillir des cotisations au nom de notre structure.

En cas de manquement à ces dispositions, notre Fédération fera respecter ces obligations à toute personne qui utiliserait frauduleusement son appartenance à notre Fédération.

Avec mes amicales salutations laïques et fédérales.

Eddy KHALDI

Président de la Fédération nationale des DDEN

